

Gestion contractuelle

Rapport sur l'application du
règlement 2019-03 pour l'exercice
terminé le 31 décembre 2020



Credit photo : Jonathan Robert

DÉPOSÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU
CONSEIL DES MAIRES DU 3 MARS 2021

Créé par : Chantale Cormier, directrice générale
Marie-Maude Chevrier, adjointe à la direction



MRC DE
L'ÎLE
D'ORLÉANS

Préambule

Sanctionnée le 16 juin 2017, la Loi 122 vise principalement à reconnaître que les municipalités et MRC sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs. Cette loi permet, depuis le 1er janvier 2018, à une municipalité ou MRC de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public.

En effet, l'octroi de contrats est un exercice important et stratégique qui nécessite une gestion saine et rigoureuse de la part des MRC. Celles-ci sont soumises à des obligations et des responsabilités qui découlent de dispositions législatives et réglementaires visant à encadrer l'octroi des contrats ainsi qu'à assurer la transparence des processus et une reddition de comptes auprès de la population.

Règlement relatif à la gestion contractuelle

Le Règlement de gestion contractuelle de la MRC de L'Île-d'Orléans, portant le numéro 2019-03, a été adopté par le Conseil de la MRC le 4 décembre 2019, en vertu de l'article 938.1.2 du Code municipal. Selon cette disposition, toute municipalité et MRC doit adopter un règlement de gestion contractuelle s'appliquant aux contrats municipaux. Ce règlement remplace et abroge la Politique de gestion contractuelle adoptée par le conseil de la MRC le 8 décembre 2010. Il est disponible sur le site internet de la MRC conformément aux exigences du Code municipal du Québec.

Ce Règlement de gestion contractuelle se conforme à toutes les règles d'adjudication prévues au *Code municipal du Québec* qui régissent la passation des contrats dont le montant de la dépense est de 25 000 \$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres public (actuellement fixé à 105 700 \$). Par ce nouveau règlement, la MRC de L'Île-d'Orléans se donne ainsi la possibilité d'accorder des contrats de gré à gré jusqu'au seuil de 105 699 \$ pour tous types de contrats, en incluant certaines règles de passation de ces contrats. Une résolution du Conseil de la MRC doit être adoptée pour accorder ce type de contrat.

Objectif du rapport annuel

Conformément à l'article 938.1.2 du Code municipal du Québec, la MRC présente ici son rapport annuel concernant l'application de son Règlement de gestion contractuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2020.

Ce rapport annuel a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la MRC en renseignant la population sur l'application des mesures prévues à son Règlement de gestion contractuelle et permettre de rendre compte de la saine gestion de ses contrats.

Reddition de comptes quant aux mesures

Mesures

Des mesures sont établies dans le Règlement de gestion contractuelle de la MRC concernant le truquage des offres, le lobbyisme, l'intimidation, le trafic d'influence ou la corruption et les conflits d'intérêt. Des déclarations ou des dénonciations doivent être faites selon le cas, tel qu'indiqué au règlement.

Plainte

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

Sanction

Aucune sanction n'a été appliquée relativement au Règlement sur la gestion contractuelle.

Les contrats de moins de 25 000 \$ ont été accordés de gré à gré conformément au règlement de gestion contractuelle en vigueur. Lorsqu'il en a été possible, il y a eu rotation des fournisseurs.

Modes de sollicitation

Suivant les dispositions prévues au code municipal, la MRC peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles :

- le contrat conclu de gré à gré ;
- le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ;
- le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO).

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la MRC tient compte de l'estimation de la dépense du contrat qu'elle désire octroyer ainsi que des dispositions législatives et réglementaires à cet égard.

Il est à noter que la MRC ne peut pas diviser un contrat en plusieurs contrats en semblable matière, sauf si cette division est justifiée par des motifs de saine administration ou si un contrat est nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles.

Liste des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la MRC

Voici le sommaire des contrats de plus de 25 000 \$ octroyés par la MRC depuis l'entrée en vigueur du Règlement numéro 2019-03, le 4 décembre 2019 :

- La MRC n'a conclu aucun contrat comportant une dépense supérieure au seuil nécessitant un appel d'offres public publié sur le SEAO.

- La MRC a procédé par appel d'offres sur invitation pour les sept (7) contrats suivants :

Nom du contractant (sur invitation)	Objet du contrat	Date d'octroi No résolution	Montant*
Laboratoire d'Enquête Ethnologique et Multimédia de l'Université Laval	Élaboration du contenu interprétatif pour le projet « <i>Littoral – Les Constellations de l'Île d'Orléans</i> »	2020-09-16 2020-09-124	69 150 \$
Altkey	Développement de l'application mobile pour le projet « <i>Littoral – Les Constellations de l'Île d'Orléans</i> »	2020-08-05 2020-08-112	84 370 \$
Groupe Hémisphères	Identification et caractérisation milieux humides, dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques	2020-06-10 2020-06-85	48 776 \$
Les prétentieux	Production de vidéos et photos promotionnelles et élaboration d'une stratégie de diffusion pour Québec Région Gourmande	2020-05-13 2020-05-75	40 796 \$
Transfert Environnement	Planification et animation de la démarche de concertation, dans le cadre du Plan régional des milieux humides et hydriques	2020-03-04 2020-03-35	49 476 \$
Caméléon	Mise en page graphique et impression du guide touristique 2020-2021	2020-02-05 2020-02-25	35 150 \$
Services ménagers Martine Tremblay	Entretien ménager commercial du poste de la Sûreté du Québec pour trois ans (janvier 2020 à décembre 2022)	2019-12-04 2019-12-162	45 883,80 \$

* Les montants sont présentés avant les taxes applicables.

- La MRC a procédé de gré à gré pour le contrat suivant :

Nom du contractant (gré à gré)	Objet du contrat	Date d'octroi No résolution	Montant*
Hill + Knowton Stratégies	Mandat de conciliation de la Table de concertation pour l'application du Plan de conservation du site patrimonial de L'Île- d'Orléans	2019-12-04 2019-12-158	42 500 \$

* Les montants sont présentés avant les taxes applicables.